

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Acte : 6.1 Police Municipale

2023-21-09-0029

Empiètement chaussée sur la Route Principale

Le Maire de la Commune de Plazac

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de M. Julien DUBREUCQ en date du 23.08.2023 représentant la société NGE Energie solution demeurant à 24330 MARSAC-SUR-L'ISLE, concernant les travaux de réparation du réseau Télécom,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1^{er} : La Route Principale sera empiétée à proximité de la rue du Charron (cf : plan) pendant la durée des travaux, estimés à 30 jours calendaires à compter du 25/09/2023.

Article 2^{ème}: La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée et enlevée à la fin des travaux, par la société NGE Energie solution représentée par M. Julien DUBREUCQ, chargé du chantier. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 3^{ème}: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4^{ème}: Madame le Maire de Plazac, Monsieur le commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie du Bugue, l'entreprise NGE Energie solution représentée par M. Julien DUBREUCQ, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en Mairie ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours

Fait à Plazac le 21.09.2023

Le Maire

Florence GAUTHIER

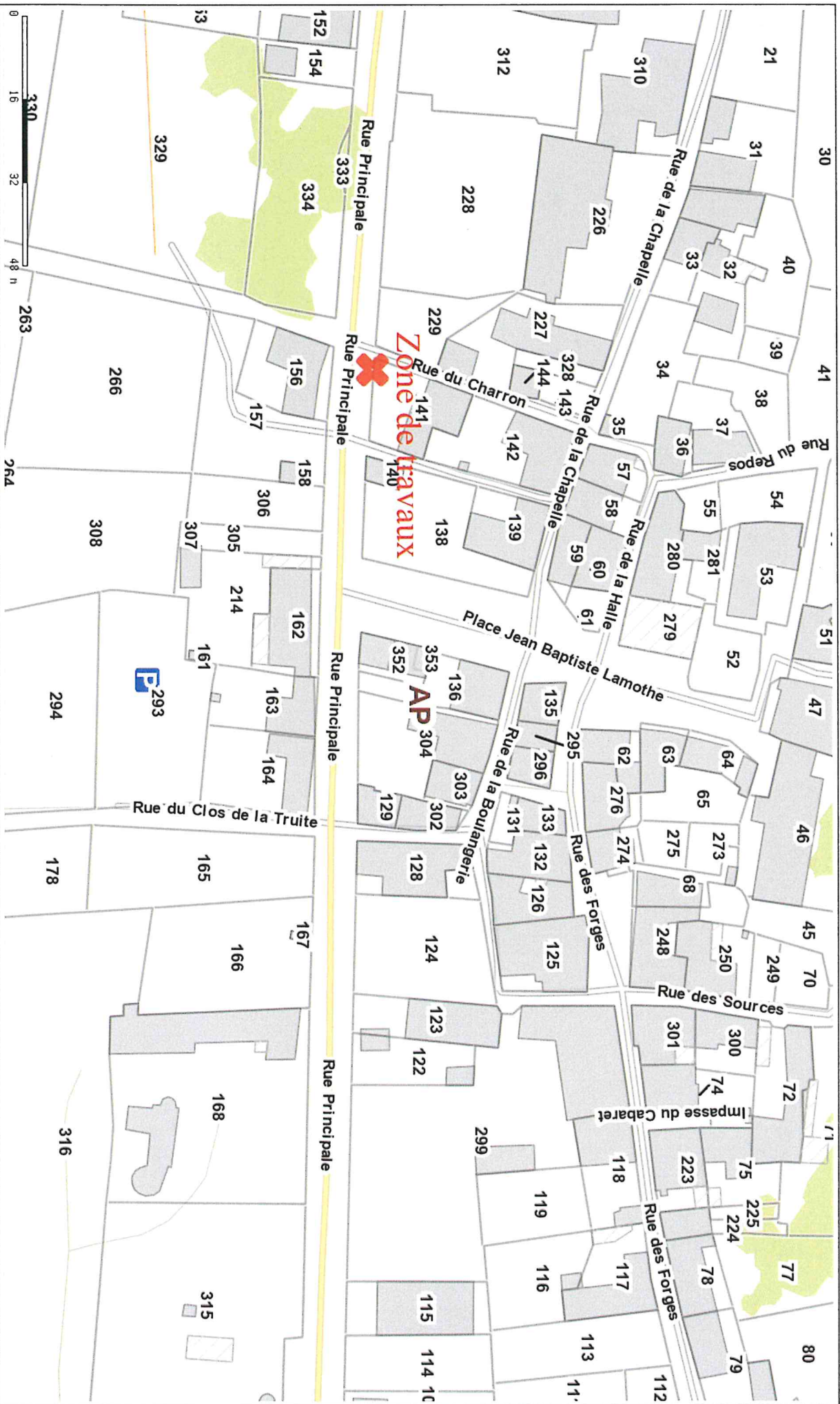
Certifié exécutoire

Publié le 21.09.2023

Le Maire

Florence GAUTHIER





Plan 1

